

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 22 MAI 2017**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Martial PERRIER Jacques RATEL, Marc SECO.

Procurations : Jean-Jacques PEZERAT à Jean-Maurice VENTURINI, Julien CAUCINO à Gilles BLANC

1- Opération des Guillermins

Le cabinet Vial et Rossi présente la future opération d'enfouissement des réseaux secs aux Guillermins pour un montant total HT de 510 000 €. Le programme sera réalisé en deux tranches.

2- Le PV du conseil municipal du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

3- Actualités de la commune

Les élus font le point sur les élections présidentielles, les mariages à venir, la circulation des camions pour le chantier des vestiaires de football, le problème des chiens sur la commune, l'enquête publique sur le PLU.

4- Institution du RIFSEEP

Le Conseil vote à l'unanimité l'institution du RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Ce régime remplace toutes les indemnités existantes à l'exception du 13^{ème} mois, du Supplément Familial de Traitement et de la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Il est constitué d'une part fixe (IFSE) et d'une part variable (CIA) qui varie en fonction de l'évaluation annuelle de l'agent. Il s'agit d'une opportunité pour récompenser des événements particuliers survenant lors des missions des agents. Le RIFSEEP ne s'applique pas encore à la filière technique car les décrets n'ont pas encore été publiés.

5- Adhésion au contrat de groupe garantie statutaire

Le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion au contrat de groupe passé par le Centre de Gestion pour l'assurance statutaire garantissant les absences des agents titulaires ou stagiaires de la collectivité. Ce contrat est plus avantageux et moins coûteux que celui détenu jusqu'alors par la collectivité.

6- Adhésion au service de prévention du Centre de Gestion

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer au service de prévention du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale. Ce service conseille et assiste les communes dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail.

7- Convention avec le Centre de Gestion pour l'élaboration du Document Unique

Il est décidé à l'unanimité de signer une convention avec le Centre de Gestion pour bénéficier de son assistance dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document est imposé par la loi et doit être tenu à jour dans toutes les collectivités.

8- Modification de l'emploi CAE/CUI pour l'ALSH

Un des jeunes de l'ALSH recruté en qualité d'emploi d'avenir ne souhaite pas renouveler son contrat pour la prochaine année scolaire. La commune va donc recruter un nouveau jeune à partir de septembre. Le dispositif emplois d'avenir étant pour l'instant suspendu, il convient de se tourner vers celui des CAE/CUI (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi/ Contrat Unique d'Insertion), dispositif qui favorise le retour à l'emploi.

C'est pourquoi le Conseil vote à l'unanimité la création de l'emploi d'agent de l'ALSH d'une durée hebdomadaire de 25H.

9- Création d'un emploi CEE pour l'ALSH

Cette année, l'accueil de loisirs ouvre tout le mois de juillet. Certains animateurs vont partir en camp et un contrat n'est pas renouvelé. Il faut donc renforcer l'effectif en recrutant un jeune en Contrat d'Engagement Educatif. Ce type de contrat est destiné aux animateurs recrutés de façon occasionnelle. La rémunération minimale est de 2.20 fois le montant du Smic soit 21.47 € bruts. Le Conseil municipal vote à l'unanimité le recrutement d'un jeune en CEE pour deux semaines durant juillet pour travailler à l'accueil de loisirs.

10- ALSH : semaine découverte du tennis

L'accueil de loisirs organise durant les vacances de juillet une semaine de découverte du tennis à destination des grands. C'est pourquoi le Conseil vote à l'unanimité le recrutement d'un vacataire pour les séances de tennis et fixe les tarifs à 3.75 € la séance.

11- Révision de l'attribution de compensation

Suite à la fusion de Chambéry-Métropole avec la Communauté de commune Cœur des Bauges, la nouvelle entité a décidé de réviser l'attribution de compensation (AC) versée aux communes membres. La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a regroupé l'attribution de compensation et la Dotation de solidarité communautaire et a tenu compte des charges transférées du fait du transfert des compétences PLU et Déclaration d'Intention d'Aliéner. C'est pourquoi le reversement à Montagnole est fixé à 212 932 € (pour 220 386 € auparavant). Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport.

12- Vote des subventions aux associations

Le conseil vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations communales

- Les frais de fleurissement par les Anciens Combattants de Montagnole du Monument aux Morts lors des cérémonies officielles seront pris en charge directement par la commune sur présentation des factures,

- 3000 € pour le Comité des fêtes dont 1500 € conditionnés à l'organisation d'une fête à l'automne.
- 1500 € à l'association le Village culturel,
- 1500 € à l'association Gym Montagnole.
- 6936 € à la Coopérative scolaire
- 2000 € à l'Entente Val d'Hyères.

Associations extérieures

- 150 € à l'ADPEP 73
- 150 € à l'AFSEP
- 150 € à l'association Alzheimer Savoie
- 200 € à l'ARSLA
- 200 € à la Cantine Savoyarde
- 200 € au Centre Léon Bérard
- 200 € au Comité handisport de Savoie
- 200 € à l'association Communes Solidaires
- 200 € à l'association De l'ombre à la lumière
- 150 € à l'association JALMAV
- 200 € à la Ligue contre le cancer
- 200 € à l'association Locomotive
- 100 € à l'association Prévention Routière

13- Suppression de la dénomination « Allée du Pezet »

Il est décidé après examen de la requête de M. Quay de supprimer la dénomination de l'allée où il réside, difficile à trouver pour ses fournisseurs et clients. M. Quay sera désormais domicilié sur la route de Chartreuse.

14-Questions diverses

Le bureau de vote est organisé pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

La commune va embaucher comme chaque année trois jeunes durant l'été durant 2 semaines chacun durant lesquelles ils aideront nos agents techniques dans leurs tâches quotidiennes.

Fait à Montagnole,
Le 30 juin 2017

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

